

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE SCOT DU SUNDGAU

Pôle d'Equilibre Territorial et rural du Pays du Sundgau

Par arrêté n° 25-2016 en date du 18 octobre 2016, le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau a prescrit une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sundgau arrêté le 30 mai 2016. Le SCoT est un document de planification stratégique à l'échelle du Pays du Sundgau qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, de développement économique et commercial, d'environnement, de problématique énergétique et de valorisation des paysages. L'enquête se déroulera pendant une durée de 36 jours consécutifs du 5 novembre 2016 à 9H00 au 10 décembre 2016 à 12H00.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, 39 avenue du 8^e Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 2^e étage, 68130 Altkirch. L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, autorité compétente pour le Schéma de Cohérence Territoriale, d'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau par délibération.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Thomas BACHMANN (Adjoint au Directeur Général de l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval) en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jérôme HECKY (architecte) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier comporte le projet de SCoT du Sundgau et le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées. Il comprend notamment : - un Rapport de Présentation - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - le Document d'Orientation et d'Objectifs - les informations environnementales dont l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale - l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces documents.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable : - sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/scot-sundgau.htm> - durant les jours et horaires des lieux de permanences définis dans le présent avis - aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux (mentionnés à titre indicatif) au siège de chacun des établissements publics de coopération intercommunale présents sur le périmètre du SCoT :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (39, avenue du 8^e Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 2^e étage, 68130 Altkirch ; du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;

Communauté de Communes d'Altkirch (39, avenue du 8^e Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 1^{er} étage, 68130 Altkirch ; du lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;

Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (2, place du Général de Gaulle, 68720 Illfurth ; du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;

Communauté de Communes d'Ill et Gersbach (28, rue du Maréchal Joffre, 68640 Waldighoffen ; du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, le vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00) ;

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (7, rue de Bâle, 68210 Dannemarie ; le lundi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le mardi de 8H30 à 12H00 et de 15H00 à 17H00, le mercredi et le jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00) ;

Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach (26, rue Principale, 68130 Emlingen ; du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;

Communauté de Communes de la Largue (1, place du Marché, 68580 Seppois-le-Bas ; le lundi de 9H00 à 12H00, le mardi de 14H00 à 17H00, le mercredi de 9H00 à 12H00, le jeudi de 14H00 à 17H00, le vendredi de 9H00 à 12H00) ;

Communauté de Communes du Jura Alsacien (3A, route de Lucelle, 68480 Ferrette ; le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30, le mercredi de 8H30 à 12H00).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur est tenu dans ces lieux pour y consigner les observations, appréciations, suggestions et contre-propositions du public.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sous forme dématérialisée aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux des mairies des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau :

ALTENACH, ALTKIRCH, ASPACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BELLEMAGNY, BENDORF, BERENTZWILLER, BERNWILLER, BETTENDORF, BETTLACH, BIEDERTHAL, BISEL, BOUXWILLER, BRECHAUMONT, BRETTEN, BUETHWILLER, CARSPACH, CHAVANES-SUR-L'ETANG, COURTAVON, DANNEMARIE, DIEFMATTEN, DURLINDORF, DÜRMENTACH, EGLINGEN, ELBACH, EMLINGEN, ETEIMBES, FALKWILLER, FELDBACH, FERRETTE, FISLIS, FRANKEN, FRIESEN, FROENINGEN, FULLEREN, GILDWILLER, GOMMERSDORF, GUEVENATTEN, HAGENBACH, HAUSGAUEN, HECKEN, HEIDWILLER, HEIMERSDORF, HEIWILLER, HINDLINGEN, HIRSINGUE, HIRTZBACH, HOCHSTATT, HUNDSBACH, ILLFURTH, ILLTAL, JETTINGEN, KIFFIS, KOESTLACH, LARGITZEN, LEVONCOURT, LIEBSDORF, LIGSDORF, LINSORF, LUCELLE, LUEMSCHWILLER, LUTTER, MAGNY, MANSPACH, MERTZEN, MOERNACH, MONTREUX-JEUNE, MONTREUX-VIEUX, MOOSLARGUE, MUESPACH, MUESPACH-LE-HAUT, OBERLARG, OBERMORSCHWILLER, OLTINGUE, PFETTERHOUSE, RAEDERSDORF, RETZWILLER, RIESPACH, ROMAGNY, ROPPENTZWILLER, RUEDEBACH, SAINT-BERNARD, SAINT-COSME, SAINT-ULRICH, SCHWOBEN, SEPOIS-LE-BAS, SEPOIS-LE-HAUT, SONDRSDORF, SPECHBACH, STEINSOULTZ, STERNENBERG, STRUETH, TAGOLSHEIM, TAGSDORF, TRAUBACH-LE-BAS, TRAUBACH-LE-HAUT, UEBERSTRASS, VALDIEU-LUTRAN, VIEUX-FERRETTE, WALDIGHOFFEN, WALHEIM, WERENTZOUSE, WILLER, WINKEL, WITERSDORF, WOLFERSDORF, WOLSCHWILLER.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau pour le SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8^e Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par courrier électronique dédié : enquetepublique-scot@pays-sundgau.fr. Les observations peuvent être consignées dans les registres d'enquête tenue à disposition du public au siège de l'enquête et des communautés de communes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et heures définis ci-dessous :

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 5 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.

- **Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth** : le 9 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.

- **Communauté de Communes d'Ill et Gersbach** : le 16 novembre 2016 de 16H00 à 18H00.

- **Communauté de Communes de la Porte d'Alsace** : le 19 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.

- **Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach** : le 22 novembre 2016 de 16H00 à 18H00.

- **Mairie de Seppois-le-Bas** : le 24 novembre 2016 de 15H00 à 18H00.

- **Mairie de Ferrette** : le 26 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 2 décembre 2016 de 16H00 à 18H00.

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 10 décembre 2016 de 9H00 à 12H00.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera les conclusions motivées au titre de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chacune des 108 mairies du périmètre du SCoT du Sundgau, ainsi qu'aux sièges des deux futures intercommunalités issues de la fusion des communautés de communes actuelles qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017, à savoir à la Communauté de Communes d'Altkirch et Environs sise au Quartier Plessier, 39, avenue du 8^e Régiment de Hussards - 68130 Altkirch, et de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue sise au 7, rue de Bâle, 68210 Dannemarie.

Ces documents seront également consultables pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/> ainsi qu'au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau.

Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique ou sur le projet de SCoT du Sundgau sont à adresser par courrier à l'attention de M. Mathieu DITNER, Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau en charge du SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8^e Régiment de Hussards, Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 68130 Altkirch ; par téléphone au 03 89 25 96 67 auprès de M. David RIGOULOT, chargé de mission pour le SCoT du Sundgau ; par mail à l'adresse électronique scot@pays-sundgau.fr

Cet avis sera affiché au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, au siège de la Communauté de Communes d'Altkirch, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, au siège de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, au siège de la Communauté de Communes d'Ill et Gersbach, au siège de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, au siège de la Communauté de Communes de la Largue, au siège de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace et dans les Mairies de chacune des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau (précédemment citées dans l'article).

François EICHHOLTZER
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays du Sundgau

769478900

Tribunaux

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise M. CONRAD Olivier

ayant siège social :

14, Le Parc - 68190 RAEDERSHEIM

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

7698381900

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise EURL PYRAMIDE MAITRISE D'OEUVRE

ayant siège social :

12, rue des Carolingiens - 68000 COLMAR

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

769379400

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise M^{me} HOPPLER Agnès

ayant siège social :

17, rue Berthe-Molly - 68000 COLMAR

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

769384400

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise SARL SOELO PROD

ayant siège social :

9, rue de la Maternelle - 68420 HERRLISHEIM-PRES-COLMAR

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

769385900

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise M. DELORME Pascal

ayant siège social :

10, rue des Prés - 68190 UNGERSHEIM

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

769392400

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise SARL MECA LOC

ayant siège social :

24, rue Ampère - 68000 COLMAR

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

769395700

AVIS AUX SALARIÉS

de l'entreprise SARL CG.ALU

ayant siège social :

9, rue de Mulhouse - 68180 HORBOURG-WIHR

Le liquidateur judiciaire de l'entreprise ci-dessus, informe les salariés, que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Colmar.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois dans lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance a été omise en tout ou partie sur un relevé ou s'est trouvée contestée, doit saisir le conseil des Prud'hommes.

Maitre David KOCH - Mandataire Judiciaire
11, avenue de Fribourg - 68000 Colmar

769397200

Le dernier numéro de *Saisons d'Alsace*

L'Alsace à Paris, histoire d'une relation capitale



BON DE COMMANDE

A compléter et à retourner avec votre règlement à :

DNA/Abo Press (réf SA69) - 19 rue de l'Industrie - 67402 Illkirch Cedex

Tél : 03 88 66 11 20

Je commande

Les Saisons d'Alsace : 8,50€ Qté [] Prix en € []

Livraison par la poste : []

Frais de port pour 1 magazine = 1 € []

TOTAL [] €

Vous envoyez ma commande à :

M^{me} M.

Nom []

Prénom []

N° [] Rue []

Code Postal [] Ville []

Courriel : []

@ []

Tél. []

Modalités de paiement :

Vous trouverez ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre des DNA :

N° [] Montant []

Banque []

Vous souhaitez commander en ligne et régler par carte bancaire ?

Rendez vous sur DNA.fr : rubrique Magazines et DVD puis SAISONS D'ALSACE

Date et signature obligatoire []

Offre limitée à la France Métropolitaine et dans la limite des stocks disponibles. En application de la loi n°78-17 du 06/01/1978, dite de la CNIL, vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la société DNA à Strasbourg, par mail : dna.relationclients@dna.fr (réf SA69)

DNA
REVUE DES SAISONS D'ALSACE

8,50€ - En vente chez votre marchand de journaux, en librairie, en grande surface, dans les agences DNA et sur dna.fr